

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

COHÉSION SOCIALE

**PROGRAMMATION COHÉSION
SOCIALE 2018**

Délibération : **05.2018.032**

Transmis en préfecture le :

4 juin 2018

Séance du : **29 mai 2018**

Compte-rendu affiché le **5 juin 2018**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **23 mai 2018**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine
GUERIN, Philippe MASSON (à partir du point 7),
Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Pascale ROTIVEL
(à partir du point 2), Isabelle PICHERIT (jusqu'au
point 3), Nicole CARTIGNY, Serge BALTER,
Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO,
Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry
MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance

Marylène MILLET, Christian ARNOUX, Isabelle
PICHERIT (jusqu'au point 3), François VURPAS,
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON (jusqu'au
point 7), Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS

Pouvoirs

Marylène MILLET à Michel MONNET, Christian
ARNOUX à Roland CRIMIER, François VURPAS à
Bernard GUEDON, Lucienne DAUTREY à
Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON à
Mohamed GUOUGUENI (jusqu'au point 7),
Olivier BROSSEAU à Guillaume COUALLIER,
Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN

RAPPORTEUR : Madame Pascale ROTIVEL

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a défini une nouvelle géographie prioritaire sur la Commune. Aujourd'hui, seul le quartier des Collonges a été maintenu comme Quartier Politique de la Ville (QPV), tandis que celui des Barolles a été inscrit en Quartier de Veille Active (QVA).

Dès lors, la Ville avec tous les partenaires du territoire a établi un diagnostic partagé puis a rédigé le nouveau Contrat De Ville 2015-2020 (CDV) signé par les partenaires le 22 janvier 2016. Ce contrat décline le projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficulté. Il vise à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de la Commune, à améliorer le cadre de vie des habitants, à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine et à favoriser l'égalité des chances.

La programmation ci-après présente donc les objectifs prioritaires ainsi que les actions 2018.

Ainsi, les objectifs prioritaires pour la Ville de Saint-Genis-Laval sur 2018 sont :

1. Rattacher les quartiers à la ville et les diversifier

La Ville poursuivra la mise en œuvre du projet de **renouvellement urbain aux Barolles**.

L'AMO paysagiste choisi en 2017 a présenté ses études de conception ainsi que le scénario d'aménagement retenu. Les travaux débuteront à l'automne.

2. Mobiliser les principales politiques publiques

- **En matière d'insertion sociale et économique et d'accès à l'emploi**, des projets seront menés en direction des jeunes (chantiers d'insertion jeunes adultes, préparation aux entretiens d'embauche) mais aussi en terme de maîtrise de la langue française, de l'utilisation de l'outil informatique dans l'accès aux droits, dans la recherche d'emploi et dans la création d'entreprise.

- **En matière de prévention - sécurité**, des actions sont menées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Elles reposent à la fois sur divers groupes de travail partenariaux qui permettent l'échange d'informations (services de la Ville, forces de l'ordre, Éducation Nationale, Services de protection et de prévention, associations socio-culturelles, bailleurs...) mais aussi sur diverses actions participant à la prévention de la délinquance et la tranquillité publique (chantiers éducatifs avec les bailleurs sociaux, accueil de jeunes soumis à des peines de Travail d'Intérêt Général, rappels à l'ordre, vidéo-protection, prise en charge des exclus scolaires dans les collèges, aide aux victimes, accompagnement des violences intrafamiliales et suivi individualisé de jeunes vers l'insertion...).

Dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité (**GSUP**) sont programmés **la remise en peinture d'allées ainsi qu'un débarrassage d'encombrants qui s'appuieront sur des chantiers d'insertion sur les Barolles** avec le bailleur Lyon Métropole Habitat.

3. Renforcer le lien social

Cette année, le volet culturel est soutenu dans le cadre d'une action intitulée « Les Collonges : mémoires et transformations » portée par la Ville en partenariat avec l'association Qimel.

Le cycle d'actions portant sur « les valeurs de la République », développé par Mixcube depuis 2015 mettra l'accent en 2018 sur la lutte contre les stéréotypes et les préjugés, sur le développement de la citoyenneté chez les jeunes.

Enfin, l'action **boxe éducative mixte** débutée l'année dernière sera pérennisée cette année. Une rénovation de la salle de pratique, aujourd'hui vétuste, est également prévue.

Ainsi en 2018, la programmation « cohésion sociale » intègre 17 actions : 11 menées en 2017 sont reconduites, 2 sont développées et 4 sont des projets nouveaux.

1. RATTACHER LES QUARTIERS À LA VILLE ET LES DIVERSIFIER

Action 1.1 : Requalification urbaine des Barolles, Tranche 2 (action développée)

À l'automne 2018, les travaux de réaménagement des Barolles débuteront. Les objectifs poursuivis visent à casser le linéaire minéral du Mail des Barolles en végétalisant et repensant les cheminements adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite mais également revoir le stationnement public en augmentant l'offre. Enfin, l'allée des Barolles et la « Place Carrée » seront rematérialisées, végétalisées; cette dernière permettra un accueil agréable des familles.

Cette requalification est évaluée à près de 2 millions d'euros dont 570 000 € pris en charge par la Ville en lien avec ses compétences (éclairage public, espaces verts). La convention de maîtrise d'ouvrage unique délibérée le 24 janvier 2017 formalise notamment l'échéancier financier dont 228 000 € en juillet 2018.

Porteur de projet : **Métropole**

Coût prévisionnel : **228 000€**

- **Participation de la Commune : 228 000 €**

Action 1.2 : Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (Cofinancement CDV : action nouvelle)

Cette année dans le cadre de la GSUP, le bailleur Lyon Métropole Habitat propose deux actions via des chantiers d'insertion sur les Barolles :

- Un chantier de sensibilisation des habitants au respect des encombrants : des jeunes du quartier vont passer en porte-à-porte rencontrer les locataires afin de les informer sur les règles en matière de dépôts des encombrants mais aussi en matière de tri sélectif. Ils auront préalablement été sensibilisés par les services de la Métropole en charge de la gestion des encombrants et du ramassage des déchets, afin qu'il s'approprient le process et adoptent le discours adéquat auprès des locataires.
- Un chantier de peinture dans 6 allées de la résidence Eridan.

Maître d'ouvrage : **Lyon Métropole Habitat**

Coût prévisionnel : 51 700 €

- Participation attendue de la Métropole : 7 000€
- GrandLyon Habitat (fonds propres et charges locatives) : 40 700 €
- **Participation de la Commune : 4 000 €**

2. MOBILISER LES PRINCIPALES POLITIQUES PUBLIQUES

Action 2.1 : Chantiers insertion jeunes adultes (action reconduite)

Différents chantiers éducatifs pour les jeunes majeurs (18-25 ans) seront menés sur le territoire communal. Les jeunes seront positionnés par le Mixcube, le centre social des Barolles et les éducateurs spécialisés des AJD.

En cas de chantiers réalisés en partenariat avec un bailleur social, la Ville et le bailleur financeront chacun 50% la rémunération des jeunes. Les frais de matériel sont à la charge des bailleurs.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **8 800€**

- Participation attendue des bailleurs le cas échéant : 4 400€ (auxquels s'ajoutera l'achat du matériel)
- **Participation de la Commune : 4 400€**

Action 2.2 : Plateforme linguistique (Cofinancement CDV : action reconduite)

La plateforme linguistique du Sud Ouest Lyonnais met en place des permanences d'accueil pour le public rencontrant des difficultés en langue française (analphabétisme, illettrisme ...) afin de les orienter vers les structures les plus adaptées. Cette action permet aussi la mise en réseau des acteurs (pour impulser, suivre et coordonner les actions en langue française) et des actions socio-

linguistiques (échanges de pratiques, mise en place d'outils communs ...).

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes de Pierre-Bénite, Oullins, Brignais, La Mulatière et Givors.

Porteur de projet : **AFI (Association Formation et Ingénierie)**

Coût prévisionnel : **39 100€**

- Participation attendue de l'État : 16 300€
- Participation de la Région : 4 000€
- Participation attendue des autres Villes : 14 500€
- **Participation de la Commune : 4 300 €**

Action 2.3 : Mon image, ma voix (Cofinancement CDV : action reconduite)

De nombreux jeunes (16 - 25 ans) connaissent des difficultés dans leur recherche d'emploi et lors de toutes les étapes de leur parcours d'insertion professionnelle. À travers divers outils, cette action a pour objectif de leur apprendre les « codes » en vigueur dans le cadre d'une embauche : rédaction d'un CV, formulation de la candidature, tenue vestimentaire adaptée à la situation, manière de se présenter (ton et vocabulaire attendus, gestuelle...).

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes d'Oullins, Pierre-Bénite, Brignais et la Mulatière.

Porteur de projet : **Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais**

Coût prévisionnel : **16 760 €**

- Participation attendue des autres Villes : 7 920€
- Participation attendue de la Mission Locale: 6 200 €
- **Participation de la Commune : 2 640€**

Action 2.4 : Appui à la création d'entreprise (Cofinancement CDV : action reconduite)

Depuis 2006, la coopérative « Graines de SOL » basée sur Pierre-Bénite promeut l'esprit d'initiative en proposant un cadre légal à de futurs créateurs d'entreprise leur permettant un démarrage immédiat de leur activité. La coopérative est en effet conçue comme un outil d'accueil, de test, d'accompagnement, d'apprentissage à la fonction d'entrepreneur (gestion financière, commerciale, comptabilité, droit, fiscalité).

Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite, Irigny, la COPAMO et la CCVG.

Porteur de projet : **Graines de SOL**

Coût prévisionnel : **219 700€**

- Participation attendue de l'Europe : 20 000€
- Participation attendue de la Région : 48 000€
- Participation attendue de la Métropole : 12 000€
- Participation attendue des autres Villes, COPAMO et CCVG : 41 000€
- Autofinancement : 87 700€
- **Participation de la Commune : 11 000 €**

Action 2.5 : CitésLab, Service d'amorçage de projets (Cofinancement CDV : action reconduite)

« CitésLab » est un dispositif visant la création d'entreprise dans les quartiers concernés par les dispositifs de la politique de la ville. Il a pour objectifs de favoriser et détecter les initiatives des habitants, les accompagner dans la maturation de leurs projets d'activité afin d'orienter et sécuriser au mieux leurs parcours professionnel. En 2016, cette action a été budgétée pour 3 ans supplémentaires (jusqu'au 30 août 2019), jusqu'à la fin de la convention signée avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite et Brignais.

Porteur de projet : **Graines de SOL**

Coût prévisionnel : **65 056€**

- Participation attendue de l'État : 8 000€
- Participation attendue de la CDC : 19 500€
- Participation attendue de la Métropole: 10 000€

- Participation attendue des autres Villes : 19 388€
- **Participation de la Commune : 8 168€**

Action 2.6 : Espace public numérique (Cofinancement CDV : action nouvelle)

Aujourd'hui, de plus en plus de services publics sont dématérialisés. Les différentes démarches de la CAF, de Pôle Emploi, de la Sécurité Sociale ou encore des impôts nécessitent des demandes, actualisations et communications avec les conseillers qui se font uniquement par Internet. De fait, de nombreux citoyens se retrouvent exclus ou ont plus de mal à accéder à leurs droits sociaux s'ils ne maîtrisent pas l'outil informatique. Cette action vise à répondre aux besoins des Saint-Genois en la matière en leur proposant une aide hebdomadaire gratuite sous forme de permanences, ainsi que des ateliers d'autonomisation, mensuels s'ils en ressentent le besoin.

Ces permanences et ateliers gratuits pour les usagers ont lieu dans la salle informatique du Mixcube équipée de 14 postes.

Cette action répond à un besoin observé par les travailleurs sociaux du territoire et la thématique est inscrite dans la lettre de cadrage annuelle du Préfet en matière de politique de la ville, comme une priorité pour 2018.

Porteur de projet : **Saint-Genis Emploi**

Coût prévisionnel : **6 000 €**

- Participation attendue de l'État : 5 000 €
- **Participation de la Commune : 1 000 €**

Action 2.7 : La Médiation citoyenne (Cofinancement CDV : action reconduite)

L'association AMELY accompagne les Médiateurs sociaux bénévoles. L'objectif est de permettre la poursuite des permanences de médiations sur la Commune, la supervision mensuelle, le recrutement et la formation de nouveaux médiateurs ainsi qu'une journée de formation continue.

Porteur de projet : **AMELY**

Coût prévisionnel : **13 750 €**

- Participation attendue de l'État : 2 000 €
- Bénévolat : 7 450 €
- **Participation de la Commune : 4 300 € dont 2 300 € de mise à disposition de locaux**

Action 2.8 : Solidarités (Cofinancement CDV : action reconduite)

Cette action recoupe différentes aides à destination des Saint-Genois :

- Un **fonds de participation des habitants** destiné à être demandé par les habitants désirant porter un projet local allant dans l'intérêt général. Ce FPH est co-financé par l'État.

- Des **permanences d'aide aux victimes** par l'association LAVI (Lyon Aide Aux Victimes) un après-midi par mois sur le territoire saint-genois. Ces permanences sont une aide psychologique et juridique pour les personnes victimes d'accidents, attentats ou agressions verbales, physiques, sexuelles ou intrafamiliales.

L'association s'intègre également dans le partenariat local, en participant notamment aux cellules de veille du CLSPD tous les deux mois et au groupe de travail sur les violences intrafamiliales qui en est issu.

Porteurs de projet : **Ville**

Coût prévisionnel : **7 100 €**

- Participation attendue de l'État : 3 100 €
- **Participation de la Commune : 4 000 €**

Action 2.9 : Diagnostic fracture numérique (Cofinancement CDV : action nouvelle)

Lors du comité de pilotage politique de la ville sur la thématique emploi/insertion du sud-ouest lyonnais qui a eu lieu le 28 novembre 2017, il a été mis en évidence la nécessité d'établir un diagnostic sur la fracture numérique à l'échelle du territoire intercommunal du sud-ouest

lyonnais (Saint-Genis-Laval, Oullins, Pierre-Bénite, La Mulatière, Irigny).

Il consiste en une enquête et une évaluation des besoins des populations et particulièrement des habitants des QPV et QVA du Sud Ouest Lyonnais.

L'objectif de cette action est de préparer une action pour 2019 sur la fracture numérique à l'échelle du SOL.

Porteur de projet : **Maison de l'emploi et de la formation du Rhône**

Coût prévisionnel : **18 000 €**

- Participation attendue de l'État : 8 000 €
- Participation attendue des autres Villes : 8 000 €
- **Participation de la Commune : 2 000 €**

3. RENFORCER LE LIEN SOCIAL

Action 3.1: Soutien au développement social et culturel (action reconduite)

Afin d'accompagner la sortie du quartier des Barolles du dispositif de la politique de la ville, la Commune financera les actions concourant au « mieux vivre ensemble », à la parentalité, la culture ...

Porteur de projet : **Centre Social et Culturel**

Coût prévisionnel : **2 700 €**

- **Participation de la Commune : 2 700 €**

Action 3.2 : Les Collonges : mémoires et transformations (Cofinancement CDV : action nouvelle)

Chaque année, la Ville porte une action artistique / culturelle dans la programmation politique de la ville. La Culture est en effet un levier original et intéressant pour impliquer les habitants dans un projet et les faire réagir sur une thématique sociétale. C'est également dans ce cadre que la Ville a décidé de s'impliquer dans le projet de charte de coopération culturelle métropolitaine 2017-2020.

Cette année, à l'occasion des 50 ans de la résidence du Champlong, il est apparu opportun de valoriser le vécu des habitants, leur vision du quartier des Collonges et les évolutions urbaines mais aussi sociales qui s'y sont jouées ces dernières décennies.

L'association QIMEL organisera des ateliers collectifs et individuels sur différents médias artistiques (photos, dessins, textes) et centrés sur la perception du quartier vécue par les habitants, l'objectif étant la réalisation de 50 projets artistiques (en lien avec les 50 ans du quartier) à partir de ces ateliers avec une mise en valeur de ces travaux sous la forme d'une exposition éphémère sur les murs du quartier, ainsi qu'au sein de la maison de quartier.

Porteur de projet : **Ville en partenariat avec l'association QIMEL**

Coût prévisionnel : **6 000 €**

- Participation attendue de l'État : 5 000 €
- **Participation de la Commune : 1 000 €**

Action 3.3 : Boxe éducative mixte (Cofinancement CDV : action reconduite)

Cours de boxe éducative organisés le samedi (11h-13h) à destination des garçons et des filles (12-17 ans) avec un objectif de mixité. Ils s'articulent avec d'autres cours, à destination des jeunes adultes et adultes en soirée (19-21h).

L'objectif poursuivi est de permettre la mixité dans le sport et par extension, dans les activités effectuées par les jeunes du QPV devenus adultes. Ils sont organisés dans une salle au cœur du QPV.

Porteur de projet : **Mixcube**

Coût prévisionnel : **21 300 €**

- Participation attendue de l'État : 5 000€
- **Participation de la Commune : 16 300 € (Mixcube droit commun)**

Action 3.4 : La Fraternité en Action (Cofinancement CDV : action développée)

Pérennisation et fin du cycle de l'action « les valeurs de la République » portée par la maison de quartier depuis 2015 : accent mis sur la lutte contre les discriminations liées au handicap, au développement de la citoyenneté chez les jeunes, à l'information et à la lutte contre la radicalisation et aux rencontres fraternelles autour des valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité et Laïcité.

Porteur de projet : **Mixcube**

Coût prévisionnel : **14 500 €**

- Participation attendue de l'État : 5 500 €
- **Participation de la Commune : 9 000 € (3 000 € PDV et 6 000 € Mixcube droit commun)**

4. POSTES DU SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE

Poste 4.1 : Chef de projet Contrat de Ville

Le Chef de projet du Contrat de Ville est responsable de la mise en œuvre de la politique de développement social et urbain, assure l'animation, le suivi administratif, technique et financier des différents dispositifs (Contrat de Ville, CLSPD) mis en place sur le territoire de la commune.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **40 400 €**

- Participation attendue de l'État : 13 400 €
- Participation attendue de la Métropole : 13 400 €
- **Participation de la Commune : 13 600 €**

Poste 4.2: Gestionnaire administrative et financière

L'agent, à mi-temps sur cette thématique, a en charge le secrétariat et assure le suivi des dossiers administratifs et financiers ainsi que le budget du service dans sa globalité.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **27 600 €**

- Participation attendue de la Métropole : 6 900 €
- **Participation de la Commune : 20 700 €**

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DIRE** qu'au titre du **fonctionnement**, les subventions versées aux associations, par la Commune, pour les actions suivantes seront imputées sur le compte **6574**;

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Subventions à verser en 2018
GSUP	1.2	Lyon Métropole Habitat	4 000 €
Plateforme linguistique	2.2	AFI	4 300 €
Mon image, ma voix	2.3	Mission Locale	2 640 €
Appui à la création d'entreprise	2.4	Graines de SOL	11 000 €
Cités Lab	2.5	Graines de SOL	8 168 €
Espace public numérique	2.6	Saint Genis Emploi	1 000 €
La Médiation citoyenne	2.7	AMELY	2 000 €
Diagnostic fracture numérique	2.9	Maison de l'emploi du Rhône	2 000 €
Soutien au développement social et culturel	3.1	Centre Social et Culturel	2 700 €

- **DIRE** que la participation de la Commune en **fonctionnement**, relative aux actions suivantes, sera imputée sur les comptes **6068 - 6188 - 6228** pour les participations à verser aux prestataires;

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Prestations à verser en 2018
Chantiers Insertion jeunes adultes	2.1	Divers Partenaires	4 400 €
Solidarités	2.8	Divers Partenaires	7 100 €
Les Collonges : mémoires et transformations	3.2	QIMEL	6 000 €
La Fraternité en Action	3.4	Divers Partenaires	8 500 €

- **DIRE** que la participation de la Commune en investissement, relative à l'actions suivante, sera imputée sur le compte 204 1512 conformément à la convention de maîtrise d'ouvrage unique;

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Prestations à verser en 2018
Requalification des Barolles, Tranche 2	1.1	Métropole	228 000 €

- **SOLLICITER** auprès des partenaires les recettes des actions suivantes :

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Institution(s) sollicitée(s)	Montant
Solidarités	2.8	Commune	État	3 100 €
Les Collonges : mémoires et transformations	3.2	Commune	État	5 000 €
Boxe éducative Mixte	3.3	Commune	État	5 000 €
La Fraternité en Action	3.4	Commune	État	5 500 €
Chef de Projet Contrat de Ville	4.1	Commune	État	13 400 €
			La Métropole	13 400 €
Gestionnaire Administrative et Financière	4.2	Commune	La Métropole	6 900 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à verser aux divers porteurs de projets les subventions présentées dans les tableaux ci-dessus au titre des actions concernées;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les différentes subventions auprès des partenaires concernés;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les décisions nécessaires au versement des participations de la Ville aux diverses associations porteuses lorsque le porteur ou les sommes ne sont pas définies;
- **DIRE** que les subventions versées sont conditionnées à la réalisation de l'action décrite et qu'elles font l'objet d'un remboursement à la Ville au prorata de la non réalisation;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Pascale ROTIVEL,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 32 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Liste des élus ayant voté CONTRE

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.
